

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 décembre 2025

RELATIF À L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2030 -
(N° 1641)

Adopté

N° AC158

AMENDEMENT

présenté par

Mme Givernet, rapporteure pour avis au nom de la commission du développement durable et de
l'aménagement du territoire

ARTICLE 3 BIS

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« incluant notamment une estimation du bilan carbone, mais également des impacts »

les mots :

« qui comprend notamment une estimation de leur bilan carbone et de leurs conséquences ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.